

Techniques professionnels Gaz - appellation PG

Durée : 14 h	mercredi 4 mars 2026 jeudi 5 mars 2026	Lieu : CAPEB 16 24 Rue Guy Ragnaud 16000 ANGOULEME
-----------------	---	--

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable): **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : Chef d'entreprise non salariée Conjoint collaborateur Gérant non salariée

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Salarié Gérant salariée

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coût de la formation : 1200 € net de taxes par stagiaire

Coût de l'évaluation (Théorie + Pratique): 250 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents	Non Adhérents CAPEB + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salariée</u> cotisant au <small>Après déduction de la prise en charge</small>	 FAFCEA Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanales	110 €
Autres stagiaires		600 €
		200 €
		690 €

* **Frais administratifs offerts** aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  **Constructys** : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement
Votre partenaire compétences

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

- un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises (RNE) (accessible sur le site <https://data.inpi.fr/>) de moins d'un an
- une attestation URSSAF de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Signature et cachet de l'entreprise

Le

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14 Rue des Frères Lumière – 86000 POITIERS – Tel : 05 49 45 89 72 - Mail : contact@arfab.fr
SIRET : 393 135 017 00019 - Code APE : 8559A - N° de déclaration d'activité : 54 86 00436 86



PROGRAMME FORMATION

Techniques Professionnels Gaz

Objectifs de formation

- Acquérir toutes les bases techniques et réglementaires indispensables à la bonne réalisation d'une installation intérieure de gaz.
- Appréhender dans de meilleures conditions le passage de la validation des connaissances telle qu'elle est définie dans le dispositif qualité de la convention PG.

les + de la formation

La formation PG, est la référence pour les professionnels installateurs de chaudières gaz. Certificat de conformité à moindre coûts et audits moins fréquents

Programme détaillé

Le dispositif de formation prévu La réglementation gaz (arrêté du 2 août 1977)

- Caractéristiques des gaz
- Chauffe-eau non raccordé
- Evacuation des produits de combustion
- Locaux et ventilation

Installation de gaz

- Alimentation en gaz des appareils
- Certificats de conformité
- Organe de coupure
- Robinets de commande d'appareils
- Tuyauteries fixes
- Etanchéité de l'installation
- Contrôle des connaissances

✓ **Durée:** 2 jours - 14 heures

✓ **Public visé:**

Chefs d'Entreprise et Salariés Professionnels Gaz

✓ **Pré-requis:**

Connaissances des installations de gaz, d'eau chaude sanitaire et de chauffage.

✓ **Animation:**

Formateur agréé DEKRA, qualifié et expérimenté

✓ **Moyens pédagogiques:**

- Les stagiaires seront évalués par un QCM sur différents thèmes Professionnels Gaz
- Alternance entre théorie, exercices pratiques, mises en situation encadrées par un expert en installations gaz

✓ **Moyens techniques:**

- Support de cours pédagogique
- Salle équipée

✓ **Evaluation et sanction de la formation:**

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Validation par le passage d'un test permettant l'appellation PG conforme à la convention du 22 juin 2011
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire